



PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

Annexe – avis des P.P.A.

Communauté de communes
Xaintrie Val'Dordogne

2026



Département de la CORREZE
Canton d'ARGENTAT
COMMUNE de
CAMPS-ST.MATHURIN-LÉOBAZEL
Code INSEE : 19034

EXTRAIT REGISTRE
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente janvier deux mille vingt-six, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CAMPS-ST.MATHURIN-LÉOBAZEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BITARELLE René
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2026

Présents : BITARELLE René, MONFREUX Raymond, VERGNE Louis, PESTOURIE Christine, VAURS Laurence, CROS Michel, BLANCHARD Mickaël, MOULENE Patrice, MARTINIE Francis

Absents excusés :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : BLANCHARD Mickaël

Nombre de conseillers :

. en exercice 9

. présents 9

. votants 10

.pour 10

.contre 0

.abstentions 0

Délibération n° DE_002_2026 en date du 30/01/2026

Avis sur le Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes
Xaintrie Val'Dordogne

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Plan de Mobilité Simplifié élaboré pour le territoire Xaintrie Val'Dordogne.

La Communauté de Communes a mené un travail de diagnostic territorial qui a permis d'identifier les besoins prioritaires, les attentes exprimées, ainsi que les enjeux de cohérence avec les territoires voisins et les services régionaux.

Sur cette base, une stratégie territoriale a été construite et validée en Comité de Pilotage puis arrêtée en Conseil Communautaire le 13 Novembre 2025.

Conformément aux obligations réglementaires, les Communes disposent d'un délai de 3 mois pour émettre des observations et donner leurs avis sur le Projet de Plan de Mobilité Simplifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :

- D'EMETTRE un avis favorable concernant le Plan de Mobilité Simplifié pour le territoire de Xaintrie Val'Dordogne.

Certifié exécutoire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Le Maire :
René BITARELLE

Département de la Corrèze
Canton d'Argentat
Commune de MERCOEUR
Code INSEE : 19 133



Séance du Conseil Municipal
du mardi 10 février 2026

Le dix février deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André POUJADE, Maire.
La séance a été publique.

Présents : André POUJADE, Daniel LEYMARIE, Claudine BORNET, Michel MONS,
Françoise NAVARRO, Jérôme VERDAL, Thierry LAURIER
Absent ayant donné pouvoir :
Présent non votant :
Absents excusés : Jean-Pierre VIDAL, Gaëlle CROZE
Absentes : Aurélie SIRIEIX, Céline GARRY

Monsieur Jérôme VERDAL a été nommé secrétaire.
Date de convocation : 02 février 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 7
Représenté : 0
Votants : 7
Résultats
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° DE_2026_006 en date du 10 février 2026 portant sur l'avis sur le plan de mobilité simplifié (PDMS) de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Plan De Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne pour avis.
Monsieur Daniel LEYMARIE indique que, dans un premier temps, la priorité devrait être les transports pour les personnes âgées habitant le territoire.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à sept voix pour émet un avis favorable au Plan De Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Au registre sont les signatures.

Date de transmission de l'acte: 20/02/2026
Date de reception de l'AR: 20/02/2026

019-211913306-DE_2026_006-DE
A G E D I

A MERCOEUR, le 10 février 2026

Le Maire,
André POUJADE

Le secrétaire de séance
Jérôme VERDAL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 FEV. 2026
Et publication ou notification du 17 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges, 2, cours Bugeaud CS 40410 - 87000 LIMOGES CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 20/02/2026
Date de réception de l'AR: 20/02/2026

019-211913306-DE_2026_006-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/07/67

Date de convocation : 10 Décembre 2025

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
LE DIX-HUIT DÉCEMBRE A VINGT HEURES**

Le Conseil Municipal de la commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ARRESTIER Vincent, Maire.

Présents : M. DU PRADEL Christian, Mme NACRY Marie, M. DU PRADEL Xavier, CUEILLE Caroline, Mme FOREST-BOULET Monique, M POUJADE Jean Philippe, Mme LONGOUR Gisèle.

Excusés : Mme JOUIN-BREARD Pauline (pouvoir donné à M. ARRESTIER Vincent)
M. DUBOURG Bruno (pouvoir donné à M. POUJADE Jean Philippe)
M. LATHIEYRE Pascal (pouvoir donné à M. DU PRADEL Christian)
M. MAUGEIN Benjamin (pouvoir donné à Mme CUEILLE Caroline)

Absent : M. CHALMEY Sébastien

Formant la majorité des membres en exercice (12/13).

Secrétaire de séance : Mme FOREST-BOULET Monique

**OBJET : PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE
VAL'DORDOGNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du plan de mobilité simplifié élaboré pour le territoire Xaintrie Val'Dordogne. Celui-ci a pour but d'améliorer les mobilités du quotidien, de renforcer l'accessibilité aux divers services et d'encourager des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

*** D'ÉMETTRE** un avis favorable sous réserve d'être associé à la réflexion de la mobilité, de communiquer davantage auprès de la population sur les services déjà existants et de travailler aussi la mobilité douce notamment pour préserver et améliorer l'accueil touristique.

VOTE

POUR : 09

CONTRE : 03

ABSTENTION : 0

Le Maire,


V. ARRESTIER


Conforme,
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
019-211914007-20251223-20250767-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Avis technique de la Région Nouvelle-Aquitaine

Madame la Présidente,

Suite à votre courrier en date du 25 novembre dernier, nous vous adressons l'avis de la Région Nouvelle-Aquitaine pour votre projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), pour lequel nous vous remercions de nous y avoir associé. Les délais légaux ne permettent pas à l'Assemblée régionale de délibérer : l'avis technique des services de la Région Nouvelle-Aquitaine est donc formulé ci-dessous par mail.

Les différents documents transmis, ainsi que les objectifs et les niveaux de priorité associés nous semblent cohérents avec les enjeux de mobilité identifiés sur votre territoire, en lien notamment avec le Comité de pilotage de lancement du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) de la Vallée de la Dordogne, du 12 juin 2024.

Il semblerait utile de préciser, dans le PDMS, pour l'objectif :

- 2, plusieurs actions ciblent le développement de l'intermodalité.
Nous partageons ces enjeux, et préconiserions d'envisager de développer progressivement, des aires / pôles multimodaux ruraux, associant différents services de mobilité, comme du covoiturage, des services vélos, le tout si possible, à proximité des arrêts de cars régionaux.
- 2 / 4 – « Travailler sur le stationnement bus et la circulation des élèves » : s'il s'agit bien des lignes de transports scolaires, les points d'arrêt sont pour mémoire, co-définis avec les différents gestionnaires de voirie, la Région Nouvelle-Aquitaine n'étant, ni propriétaire, ni gestionnaire de voirie.
- 3 / 2 - « Pour le quotidien : 3 allers-retours/ jour sur la ligne de bus Argentat-Tulle » Cet axe correspond à la L273, avec actuellement 2 allers-retours/jour, avec une fréquentation de 1657 voyages commerciaux, dont 74 voyages scolaires en 2024/2025. Cette ligne est destinée aux usagers commerciaux. Les usagers scolaires bénéficient quant à eux de services dédiés sur cet axe.
Dans un contexte budgétaire contraint, les évolutions de desserte sur les lignes régionales seront étudiées à moyens constants.
- 3 / 3 – « Pour les touristes : extension du TAD estival jusqu'au Barrage du Chastang (sur la période Juin et Septembre)
Nous rappelons que l'actuel Transport à la Demande (TAD) Argentat<>Beaulieu, co-financé par la Région, a un statut dérogatoire depuis 2021 au Règlement d'Intervention Régional. Aussi, si ce TAD évolue, pour ne plus être qu'exclusivement destiné aux touristes, des aides régionales pourraient éventuellement être pérennisées dans le cadre du COM, pour les Communautés de Communes non Autorité organisatrice de la Mobilité (AOM).
Dans le cas contraire, à l'issue de la convention de délégation en cours (30/06/2027), la participation régionale ne pourra être maintenue.

Une fois l'achèvement complet de votre Plan de Mobilité Simplifié et de l'étude de mobilité du PETR -ANCT, les services de la Région proposeront aux partenaires de poursuivre la démarche de

COM, qui pourra, après concertation, s'inscrire en lien avec les enjeux de votre PDMS, et des autres initiatives similaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Les services du Pôle Transports, Mobilités, Infrastructures et Cadre de Vie de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Copie : Conseil Départemental de Corrèze

Avis technique du Département de la Corrèze

Bonjour,

Je me permets de vous répondre dans le cadre de mes nouvelles fonctions. Je suis désormais l'interlocutrice en charge de l'animation et de la coordination du dispositif Voies Vertes Pâles au sein du Département de la Corrèze.

Je vous remercie pour le partage de ce travail.

Je n'ai, pour ma part, aucune contre-indication à formuler.

Le moment venu, et afin d'alimenter la page web unique que vous souhaitez mettre en place, je pourrai vous fournir des éléments de texte ainsi que la vidéo de présentation du dispositif Voies Vertes Pâles.

Concernant le développement de nouvelles liaisons cyclables (par exemple Argentat / Saint-Chamant) et les enjeux de sécurisation des déplacements piétons et cyclistes, notamment aux abords des collèges, le Département ne peut qu'encourager et accompagner ce type d'initiatives.

Le concept même des Voies Vertes Pâles repose sur des tracés empruntant la voirie existante. Néanmoins, certaines portions peuvent justifier l'aménagement de véritables voies vertes, en particulier pour desservir des zones scolaires ou sportives. Dans cette perspective, des subventions départementales pourraient être envisagées via la cellule des aides aux communes, et les tracés des VVP pourraient être ajustés afin d'emprunter des axes plus sécurisés.

Direction du Développement et de la Promotion des territoires
Conseil Départemental de la Corrèze

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

23 parc d'activité du Bois Saint-Michel, 19200 USSEL
||| Tél. 05 55 95 35 38 ||| hautecorrezecommunaute.fr

Nos réf. : PC/LB

Affaire suivie par :
Fantine BRUNEAU
DATE
Tél. 05.55.95.35.38

CC Xaintrie Val'Dordogne
Madame Nicole Bardi
Présidente de Xaintrie Val'Dordogne
Avenue du 8 Mai 1945 - BP 51
19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

Ussel, le 21 janvier 2026

Objet : Avis de Haute-Corrèze Communauté sur le Plan de Mobilité Simplifié

Madame la Présidente,

Par courrier reçu le 4 décembre 2025, vous avez sollicité Haute-Corrèze Communauté afin que nous émettions un avis sur le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) de votre territoire.

Après analyse de ce document, nous vous informons que Haute-Corrèze Communauté émet un avis favorable sur votre Plan de Mobilité Simplifié. Les orientations retenues témoignent d'une volonté partagée d'accompagner l'évolution des pratiques de mobilité et de mieux informer les habitants sur les solutions existantes.

Nous saluons tout particulièrement votre premier objectif visant à favoriser le changement de pratiques en matière de mobilité, notamment à travers le développement d'actions d'information et de communication à destination des habitants. À ce titre, la publication d'un guide des mobilités apparaît comme un outil pertinent pour rendre plus lisible l'offre de services et encourager le recours à des alternatives à la voiture individuelle.

Cette démarche fait écho aux actions que nous avons engagées sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté, avec notamment la diffusion, à l'été dernier, d'un « Poster des mobilités » adressé à l'ensemble de nos habitants, visant à centraliser et valoriser les solutions de mobilité existantes.

Ces convergences illustrent l'intérêt de renforcer les échanges et la coopération entre nos territoires, afin de partager nos retours d'expérience et de favoriser la complémentarité de nos démarches respectives.

À ce titre, Madame Fantine Bruneau, cheffe de projet mobilité de Haute-Corrèze Communauté, se tient à la disposition de vos services pour échanger sur ces sujets et, le cas échéant, approfondir les possibilités de collaboration.

Je vous prie de croire, à l'assurance de ma considération distinguée

Pierre Chevalier
Président